



Magazine nº 22

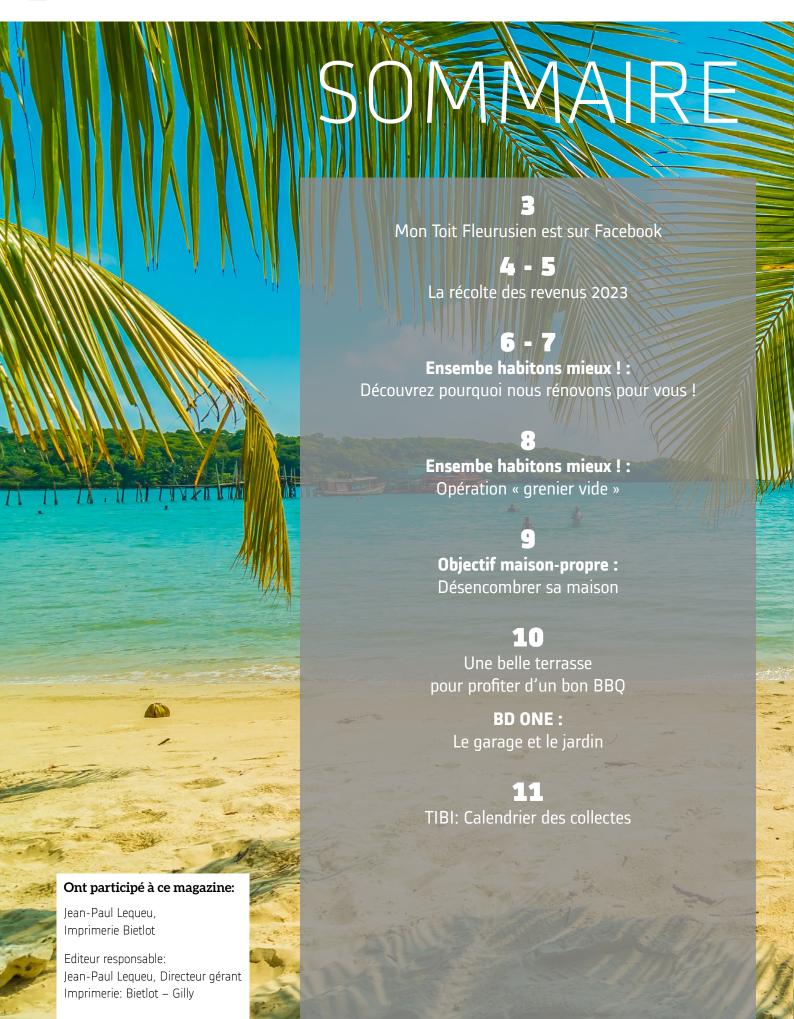
juillet 2022

N'HÉSITEZ PAS À VISITER NOTRE NOUVEAU SITE!



Et découvrez toutes les nouvelles fonctionnalités qui vont vous faciliter la vie.





Mon Toit Fleurusien est sur Facebook

Suivez votre Société de Logements de Services Publics et restez informé!

- Nous y relayons :
- Les futurs projets de la société
- Des trucs et astuces utiles au quotidien Les modifications de circulation routière dans votre quartier ■ Les modifications de collectes TIBI

 - Les fermetures exceptionnelles des bureaux ■ Les problèmes techniques Et toutes autres informations importantes!







RECOLTE DES REVENUS 2023

grand pas.

La période de la récolte des revenus ménagers approche à

Dans le courant du mois de juillet, vous avez reçu un courrier stipulant que vous devez nous communiquer la preuve des revenus pour toutes les personnes vivant dans votre logement, qu'elles y soient domiciliées ou non. C'est une obligation légale et contractuelle.

Un petit conseil:

N'attendez-pas la dernière minute pour nous transmettre les documents. Si le dossier locataire est incomplet, le loyer sera porté au montant maximum conformément à la législation en vigueur.

incomplet, le loyer sera porté au montant maximum conformément à la législation en vigueur.

Voici la liste des documents à transmettre pour tous les titulaires du bail et/ou membres du ménage, âgés de 18 ans et plus. Preuve des revenus actuels d'après la situation personnelle.

Revenus issus	Document à nous transmettre				
du chômage / de la mutuelle	récapitulatif annuel mentionnant les taux journaliers perçus depuis le 01/01/2022				
du Min. de Prévoyance sociale	attestation ou extrait de compte bancaire mentionnant le revenu perçu				
revenu d'intégration sociale	récapitulatif annuel mentionnant les montants perçus depuis le 01/01/2022				
d'un contrat de travail	dernière fiche de salaire (avec mention du début de l'occupation ou contrat de travail)				
	→ Si temps partiel : attestation d'octroi de complément chômage ou non pour le même mois				
d'un organisme de pension	fiche mensuelle de pension ou extrait de compte mentionnant le revenu mensuel				
	→ Si pension depuis 2022, attestation mentionnant la date de commencement				
d'un contrat de travail et du chômage en cas de prépension	attestation du revenu mensuel versé par employeur et du taux journalier de chômage perçu (pour un même mois)				
d'un contrat d'intérim	récapitulatif des prestations intérimaires depuis le 01/01/2022				
	+ récapitulatif des montants de complément chômage octroyés depuis 01/01/2022				
	ou attestation de non octroi de complément chômage				
d'une activité d'indépendant	situation comptable de 2022 (des trimestres écoulés) ou déclaration TVA				
d'autres organismes	preuve(s) des revenus perçus				
aucun revenu	preuves qu'aucun revenu n'est perçu (simultanément : attestation du syndicat (ou Onem pour personnes non syndiquées) + CPAS + mutuelle)				

- Si **enfant en hébergement** : jugement, acte notarié, convention devant médiateur familial agréé attestant de garde alternée avec notion de nuitée. Si âgés de plus de 18 ans :
 - + l'attestation des allocations familiales

(document de max. 3 mois).

S'il y a lieu, l'attestation d'invalidité « reconnaissance à plus de 66 % » de la mutuelle

(document de max. 3 mois) et si personne de \geq 65 ans : attestation unique.

- S'il y a lieu, l'attestation de reconnaissance de handicap émanant du SPF Sécurité Sociale (Direction Générale Personnes Handicapées), datant de 2022 si nouvelle reconnaissance, mentionnant,:
 - soit une « reconnaissance à plus de 66 % » ;
 - soit une « réduction de capacité de gain à 1/3 »;
 - soit une « réduction d'autonomie d'au moins 9 points » ;

Et mentionnant, pour les enfants < 18 ans, une réduction de minimum 4 points au pilier 1.

- La preuve du paiement de votre assurance incendie (couverture de la période actuelle) (attestation de l'organisme assureur ou simultanément contrat d'assurance + preuve paiement)
- La fiche de renseignements.
 Nous vous demandons de la compléter et de nous la renvoyer en même temps que les autres documents de votre dossier.

Comment nous transmettre les documents adéquats ?

Une fois que vous avez rassemblé l'ensemble des documents nécessaires au bon encodage de votre dossier.

- Par le site internet <u>www.montoit.be</u> → Récolte des revenus
 → Grace à ça, vous aurez un suivi de l'état d'avancement de votre dossier.
- Par courrier :

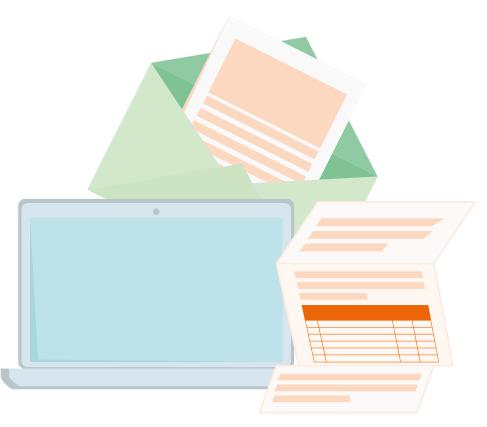
Rue Brennet, 36 à 6220 Fleurus.

- **1 SEULE** enveloppe regroupant tous les documents.
- Dans la boîte aux lettres de la société. Tous les documents doivent être glissés dans <u>1 SEULE</u> enveloppe fermée reprenant vos coordonnées.
- Sur rendez-vous.

Prenez rendez-vous sur notre site internet **www.montoit.be** > Contact > « Vous êtes déjà locataire »

Prise de rendez-vous possible à partir du 16 août 2022.

Fin des récoltes : le 9 septembre 2022.



ENSEMBLE

HABITONS MIEUX!

DÉCOUVREZ POURQUOI

NOUS RÉNOVONS POUR VOUS!

La 1^{ère} phase du Plan de Rénovation débutera prochainement par la Cité Crappe à Lambusart.

Les logements concernés rentrent dans un plan de rénovation de la région wallonne qui a pour objectif d'améliorer la performance énergétique et de rendre sain votre logement.

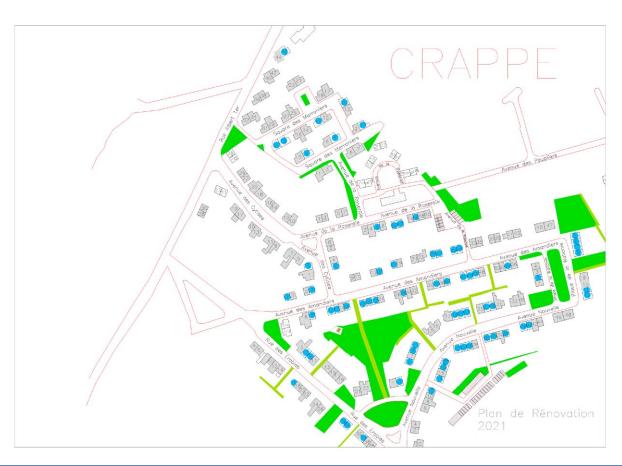
Comment?

En atteignant un PEB (Performance Energétique du batîment) égal ou supérieur à B.

Le certificat PEB, c'est quoi?

C'est une carte d'identité énergétique du logement. Il donne la classe énergétique, allant de A++ (neutre en énergie) à G (très énergivore).

Votre maison sera plus saine, vous aurez plus de confort et vous verrez votre facture de consommation diminuée.



Liste des logements concernés

Les logements sur lesquels les travaux seront effectués ont été sélectionnés sur base d'analyses énergétiques.

Rénovation de 69 logements répartis dans les rues suivantes :

- Rue des Erables
 - N°7, 9, 16, 28, 30 et 34.
- Avenue Nouvelle

N°12, 14, 18, 20 22, 24, 26, 30, 32, 36, 38 et 40.

Place de Wallonie

N°2, 5, 6, 7, 8, 11 et 12.

Rue des Amandiers.

N°1, 7, 8, 10, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 25, 27, 28, 29, 31, 36, 40, 42, 44, 46 et 54.

- Avenue de la Roseraie N°6, 10, 12 et 16.
- a ' A mmi
- Avenue des Cytises
 N°2 et 3
- Rue Albert I^{er} N°46
- Square des Marronniers

N°4, 8, 11, 12, 15, 18 et 20.

Quels types de travaux seront effectués ?







Installation d'un chauffage central!

Nouvelle génération, c'est simple et super efficace.

Les avantages :

- ▶ Chauffe tout un logement
- ▶ Régule de façon optimum la température
- Fonctionne automatiquement avec le thermostat
- Sensation de confort

Placement de châssis en PVC

Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée qui créera une circulation et un renouvellement d'air en continu.

Les avantages :

- ▶ Élimine le CO2 et les polluants
- Régule l'humidité et le débit d'air entrant et sortant
- ▶ Renouvelle l'ai continuellement
- ▶ Facile d'entretien

Pose d'un crépit isolant directement sur la façade.

Permet d'économiser de l'énergie et garantir un confort de vie quotidien !

Les avantages :

FLEURUSIEN

- Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre
- ▶ Augmente le confort
- Economies d'énergie et d'argent

Un accompagnement pour les habitants concernés :

Les locataires des logements concernés recevront des fiches explicatives regroupant les informations nécessaires pour préparer au mieux les travaux et entretenir les nouvelles installations.

Une réunion sera programmée. Tous les locataires concernées par les transformations énergétiques seront cordialement invités.







Tryptique invitation



Des greniers propres et vides pour le début des travaux !

Pour mener à bien les travaux de rénovation, il est essentiel que les greniers et les abords de la maison soient accessibles et vides pour fin août.

Vous ne possédez pas de moyens de locomotion pour déposer vos encombrants au parc à container ? Vous avez des difficultés pour déblayer votre grenier ? Vous souhaitez vous débarrasser de vieilleries qui pourraient encore être utilisées ? Voici la liste des aides possibles.

LA RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE

Service gratuit auquel la Ville de Fleurus est affiliée. Vous pouvez donc faire appel à eux **une fois par an** gratuitement, pour faire enlever à votre domicile tout **objet récupérable ou recyclable** (mobilier, canapés, bibelots, articles de décoration, vaisselle et petits ou gros électroménagers.) Appelez-les au **071/47.57.57**. Plus d'infos sur www.revalsambre.be.

LA DONNERIE DE BAULET

Vous pouvez appeler M^{me}. Anne Lardinois au **0455/13.32.63** pour donner des vêtements en bon état, objets de décoration et vaisselle. Rendez-vous sur le groupe Facebook : **La DONNERIE de BAULET**.

DÉPARTEMENT CADRE DE VIE

Le Service Département Cadre de vie de la Ville de Fleurus propose des **retraits à domicile de déchets verts et encombrants**, maximum 3m3 par mois. Un prix démocratique allant de **3€ à 39€** vous sera demandé, en fonction de votre situation familiale. Vous pouvez contacter M. DI Paoli au **071/82.03.69** pour les détails pratiques.

LE PARC À CONTAINERS

Rue de Mellet à 6220 Fleurus est à votre disposition du mardi au vendredi de 10h15 à 18h et le samedi de 9h15 à 17h30. Le parc est fermé les lundis, dimanches et jours fériés. Plus d'infos sur www.tibi.be.

LE CCLP

Le regroupement de locataires se tient à votre disposition pour vous **guider** dans la préparation de votre maison pour les travaux. Si vous avez des questions ou rencontrez des problèmes, vous pouvez prendre contact au **0475/37.45.22** – Facebook : **CCLP Fleurus**.

DÉSENCOMBRER SA MAISON

On vous aide dans votre démarche de tri!

Qu'est-ce qu'on garde ? Qu'est-ce qui part ?

Ne gardez que ce qui est utile, ce que vous aimez vraiment et ce qui vous fait du bien.

Le plus difficile est de savoir ce dont on va se débarrasser.

On s'en débarrasse, c'est sûr!

→ Ce qu'on n'utilise (plus) jamais ou ne nous plaît plus.

Vêtements et jouets d'enfants devenus grands, des vêtements qui ont rétréci, l'équipement d'un sport qu'on ne pratique plus, un objet cassé qu'on a jamais pris la peine de réparer, etc.

→ Ce qu'on n'aurait jamais dû acheter ou recevoir.

Les achats impulsifs, une babiole souvenir mais on ne sait même plus d'où, des cadeaux qu'on n'aime pas...

Concernant les cadeaux : on se rappelle qu'ils nous appartiennent. On peut donc en faire ce qu'on veut. La politesse, c'est parfois très encombrant...

Quand on hésite

Ces quelques questions à se poser vous permettront de trancher :

- Cet objet me plaît-il ? Est-ce que le voir ou l'utiliser me procure de la joie ?
- Qu'est-ce que ça m'apporte d'avoir cet objet ?
- Est-ce qu'il me manquerait ou je le remplacerais si ma maison brûlait ?
- Est-ce que cet objet me simplifie la vie ?

- Ai-je plusieurs exemplaires de cet objet ?
- Puis-je remplacer plusieurs appareils par un seul multifonctions?
- De quoi ai-je peur si je m'en débarrasse ? Comment pourrais-je soulager cette crainte ?

S'équiper pour trier

Que l'on trie en une fois ou par petits morceaux, le matériel est le même :

- Une caisse « à ranger » : On y met ce qu'on garde et qui doit trouver une (nouvelle) place.
- Une caisse « à donner » : On évacuera rapidement son contenu via un magasin d'économie sociale, une donnerie, en l'offrant à guelqu'un...
- Une caisse « à vendre »: Plusieurs options pour la vider : la vente en ligne, les magasins de dépôts-ventes, les brocantes, certains groupes Facebook...
- **Une caisse « j'hésite » :** On essaye qu'elle reste vide. Pour trier, voir les questions du chapitre précédent.
- Une caisse « à jeter » : Elle accueille tout ce peut être recyclé ou qui doit être jeté dans une filière particulière : flacons et bidons (PMC), produits dangereux (petits déchets chimiques des ménages », piles, petits électroménagers hors d'usage et non réparables...
- Un sac poubelle : Pour tout ce qui est à jeter mais n'est pas recyclable.



UNE BELLE TERRASSE POUR PROFITER D'UN BON BBQ

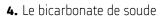
Avec l'arrivée des beaux jours, vous avez envie de profiter de votre terrasse et vous avez bien raison!

Après un repas festif, une tempête ou des rafales de vent, prenez le temps d'entretenir votre terrasse afin d'éviter que la saleté ne s'incruste.

Quel que soit la composition de votre terrasse (dalle de béton, terrasse en bois ou carrelage) voici 5 produits naturels et efficaces contre les taches :

- 1. Le savon noir
- 2. Le savon de Marseille









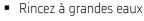




Comment les utiliser?

dans un sceau d'eau chaude Appliquez sur votre terrasse à l'aide d'un balai brosse et frottez

Mélangez le produit sélectionné









Le garage et le jardin

Scénario catastrophe

- Tom se fait mordre par le chien.
- Max est attiré par les petites baies rouges des plantes, en avale et s'intoxique.
- Julie se coupe avec les outils de papa ou la tondeuse à gazon.
- Et encore...

Quelques précautions

- Ne pas laisser un enfant seul avec un chien même si c'est celui de la famille. A tout moment. les réactions du chien restent imprévisibles.
- Eviter de mettre l'enfant en contact avec certaines plantes. Beaucoup d'entre elles sont toxiques.
- Proposer à l'enfant des outils en plastique, adaptés à sa taille pour qu'il puisse imiter papa ou maman.
- Mettre hors de portée de l'enfant tous les outils ou les produits dangereux (foreuse, tondeuse, scie, essence...) et l'éloigner lorsqu'on les utilise.
- Fermer le garage et la voiture à clé.

Et toujours expliquer à l'enfant le sens des interdits, afin qu'il comprenne bien la nature du danger et devienne plus autonome

© BD ONE - Un logement sûr pour nos enfants



DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	Р	PMC	Р	PMC	Р	PMC
FLEURUS 1	25	11-25	22	8-22	19	5-19
FLEURUS 2	26	12-26	23	9-23	20	6-20
FLEURUS 3	1-29	1-15-29	26	12-26	23	9-23

ADRESSES DES RECYPARCS

- **Charleroi II (Ransart)** → Rue des Raspes
- FAC (Farciennes Aiseau-Presles Châtelet)→ Rue Odon Godart
- Fleurus → Rue de Mellet

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00. Le samedi de 9h15 à 17h30. Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

Badges d'accès pour les conteneurs à déchets résiduels

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte des sacs blancs et des sacs verts dans le centre-ville de Fleurus a lieu une seule fois par semaine, le MARDI.

Les locataires d'un logement dans le centre-ville peuvent disposer d'un badge d'accès à des conteneurs résiduels afin d'évacuer de manière régulière leurs déchets ménagers. Ce badge est au prix de 10€. La demande doit être effectuée auprès de la société TIBI (formulaire à télécharger et à renvoyer sur

www.tibi.be).

Ces conteneurs se situent à la rue des Tanneries (face à l'immeuble d'appartements), rue de Fleurjoux (parking de la piscine) et rue Poète Folie (carrefour avec de la rue de la Chocolaterie).

Réveillez l'écran avec la main



Présentez le badge devant la fenêtre d'accès



Tirez sur la poignée pour ouvrir le tiroir



4. Déposez vos déchets dans le tiroir



En vrac ou dans un sac quelconque.



En vrac ou dans un sac biodégradable. Ces déchets pourront être valorisés par biométhanisation et transformés en compost.

5. Refermez le tiroir







MON TOIT FLEURUSIEN

contacts

Par téléphone au 071/82.71.60

Permanences téléphoniques: tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00.

Nos bureaux

Accessible sur rendez-vous. Prise de rendez-vous sur notre site internet.

Par écrit

- ► Adresse: rue Brennet, 36 6220 Fleurus
- ► Mail: info@montoit.be

Notre site Web

www.montoit.be

Notre Facebook







Visitez notre site

